

PACIFIC PALISSADES

EURL au capital de 1 000 € / RCS MARSEILLE 488 273 871

Port de la Pointe Rouge 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 73 44 11 / 06 03 69 47 19

www.pacific-palissades.com / e-mail : pacific.palissades@orange.fr

CONTRAT DE LOCATION

Locataire :

Nom _____ Prénom _____ Née le _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

N° de carte d'identité ou de passeport _____ e-mail : _____

Tel. Domicile _____ Tel. Bureau _____ Tel. Portable _____

Objet du contrat :

La location de matériel de loisir nautique avec ses équipements de base par la société PACIFIC PALISSADES, ci-dessous dénommée « le loueur ».

Planche Windfoil Wingfoil Canoë Kayak Catamaran Laser Fusion Paddle

Durée de la location :

Date _____ Valable 1 Année du _____ au _____ Inklus

1 Heure 2 Heures 10 Heures* 20 Heures* 30 Heures* 60 Heures* 120 Heures*

*** valable un an, non reportable.**

Toutes les formules achetées sont valables à partir de la date d'achat pour une durée maximale de 1 an. Au-delà de cette durée, les heures non utilisées seront perdues.

Toute heure commencée est due.

La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont livrés. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances « en bon père de famille ». Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le locataire conserve le matériel au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat. Le locataire reconnaît avoir reçu la chose louée en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier le matériel et le choisir conformément à ses besoins.

Paiement et modes de règlement de la prestation :

Le prix de la location s'élève à _____ €

PAIEMENT : Chèque.....€ Espèces.....€ ANCV.....€ Carte Bancaire€

L'ensemble de la prestation est réglé par le locataire au moment de la signature du présent contrat.

Utilisation :

Le locataire certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même, De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels est strictement interdite.

Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du loueur.

Responsabilité du locataire :

Pendant toute la durée de la location (de la mise à disposition à la restitution effective du matériel), le Locataire, gardien juridique du matériel loué, est seul responsable de tout dommage matériel, corporel ou immatériel, causé directement ou indirectement par le matériel ainsi que de la détérioration ou de la perte du matériel lui-même, même par cas fortuit ou de force majeure. A ce titre, le locataire est donc tenu de s'assurer contre les conséquences

de sa responsabilité civile. La garantie comportera une clause expresse d'extension de la couverture à la responsabilité civile du loueur, au cas où cette dernière serait recherchée.

A cet égard, l'attention du locataire est attirée sur le fait que les loisirs ou sports nautiques peuvent faire partie des exclusions de garanties prévues dans les contrats d'assurance « responsabilité civile » et « emprunteur » car il s'agit d'une activité considérée « à risques » par de nombreux assureurs.

Le locataire devra restituer en fin de location, le matériel et ses accessoires, qui ne sont pas assurés contre le risque de vol ou de casse. En cas de non restitution de ceux-ci, pour quelque cause que ce soit, y compris le vol, le locataire devra régler au loueur une somme correspondant à la valeur de remplacement du matériel ou en cas de casse le montant intégral de la réparation.

En cas de non restitution du matériel ou de restitution de matériel cassé, une somme de 50 € HT par jour sera facturée au locataire au titre de l'immobilisation du matériel et ce jusqu'à ce que le matériel réparé ou de remplacement soit remis au Loueur.

Au cas de refus de prise en charge par l'assureur du locataire, quelle qu'en soit la cause, le locataire devra régler la totalité du coût de la réparation ou du remplacement ainsi que l'indemnité d'immobilisation précitée.

Il est rappelé au locataire que la non restitution volontaire du matériel ou de ses accessoires au loueur, constitue un délit pénal d'abus de confiance.

Le locataire porte l'entière responsabilité de l'utilisation du matériel et déclare avoir les compétences techniques nécessaires à son utilisation. Le locataire déclare également connaître l'ensemble des règles applicables à l'activité nautique concernée.

Il est sur ce point rappelé qu'il est impératif de respecter la réglementation en vigueur :

- éloignement maximum 300 m des cotes- port du gilet obligatoire.

- interdiction de naviguer dans la zone de baignade matérialisée par des petites bouées jaunes.

Le locataire porte l'entière responsabilité des initiatives qu'il prendrait pendant la durée de la location.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des règlements de navigation et de sécurité, énoncés ci-dessus.

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché à l'accueil.

Caution :

Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il est demandé au locataire de verser une caution de **1 500 €**.

Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location.

A la restitution des matériels la caution est restituée au locataire, déduction faite des coûts de réparation ou de remplacement ou d'immobilisation précités.

Traitement des données :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Sait Nebioglu à des fins commerciales ou associatives. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **à des partenaires.**

Les données sont conservées pendant 24 mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Monsieur Sait Nebioglu : **pacific.palissades@orange.fr**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A Marseille, le

Le Locataire*

***(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)**